

Proposition de loi sur l'expérimentation d'un droit d'alliance d'intérêt général : nous sommes tous concernés !



Pour soutenir la proposition de loi portée par Cathy RACON-BOUZON, Le RAMEAU apporte son témoignage sur les enjeux qualifiés dans les travaux de recherche empirique menés depuis 2006.

Le dépôt de la proposition de loi sur l'expérimentation d'un « droit d'alliance » est une réelle Joie pour Le RAMEAU ! Il **valorise 14 ans de cheminement collectif**, et 7 ans de combat pour faire (Re)Connaitre la valeur du mouvement de co-construction du bien commun en France.

Après 7 ans de recherche empirique, c'est en **2013** que Le RAMEAU publie ses **premiers résultats sur les freins techniques aux alliances stratégiques d'intérêt général** à l'occasion des Assises de l'entrepreneuriat. Ces freins ont été **qualifiés sur le terrain**, du côté des territoires comme pour la démarche « Agir ensemble à Charenton » dans le Val de Marne ou l'émergence du projet SilverGeek en Poitou-Charentes ; mais aussi du côté des innovations sociétales telles que la « médecine de demain » portée par l'AFM-Téléthon ou le changement d'échelle des projets à fort impact soutenu par le Fonds d'innovation AG2R LA MONDIALE. Du plus profond des territoires à la plus transformatrice des innovations, le besoin de « jouer collectif » est criant... et pourtant « sous les radars » en France.

Aujourd'hui, **81% des Français** réclament un « devoir d'alliance », **92% des maires** (re)connaissent un « besoin d'alliance » et **84% des dirigeants d'entreprise** expriment une « envie d'alliance ». Les chiffres de l'Observatoire des partenariats sont éloquentes. Mieux encore, c'est sur le terrain que la réalité dépasse les intentions. Le « **Collective Impact** » à **la Française existe déjà**. Que ce soit au travers des pratiques responsables, du mécénat, de la coopération économique ou de l'innovation sociétale, toutes les formes d'alliance entre économie et intérêt général se développent depuis une décennie.

La proposition de loi portée par Cathy RACON-BOUZON est la mesure phare de la « feuille de route » ministérielle de 21 mesures issue d'une démarche de co-construction pour proposer au Gouvernement un programme d'action pour accélérer les alliances stratégiques d'intérêt général entre associations, entreprises et collectivité. **La future loi va lever les freins juridiques qui persistent et s'intensifient pour « faire alliance »**. Rappelons que **le droit Français est fondé sur la protection des personnes morales et physiques, et donc rend suspecte toute alliance**. Ces alliances sont pourtant au cœur de la réussite de **l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable**. Ces alliances sont le seul moyen de pouvoir à la fois sortir de la crise et assurer les transformations systémiques que nous devons mener dans les 10 prochaines années. Il nous fallait donc un cadre juridique adapté, à la fois souple et sécurisant pour tous.

Cette loi est une **double victoire** : à la fois technique par la précision des freins à lever et des dérogations à cadrer dans les articles 1 & 2, et politique par la proposition d'inclure la notion de coopération d'intérêt général dans le cadre du code de l'Education. Cela symbolise que nous devons tous apprendre à « faire alliance » !

Cette loi va avoir des **impacts très concrets** sur l'**engagement** des organisations publiques et privées en faveur des ODD, sur l'hybridation des **modèles socio-économiques**, sur la **diversification** des modes de partenariats, sur l'**innovation et l'investissement sociétal**, mais aussi sur la **co-construction territoriale** au plus près des besoins et des fragilités.

Ces **impacts** sont aujourd'hui :

- **Qualifiés** par 14 ans de recherche empirique,
- **Illustrés** par plus de 500 études de cas capitalisées,
- **Mesurés** par le programme IMPACT de l'Observatoire des partenariats,
- ... et **Outillés** par des plateformes telles que « l'innovation territoriale en Actions ! » qui rassemble notamment les compétences de plus de 350 « catalyseurs territoriaux » déjà actifs pour couvrir le maillage territorial.

Les « preuves de concept » sont là ! Il faut maintenant accélérer le mouvement et « Agir ensemble » ...

Merci aux Secrétaires d'Etat Gabriel ATTAL et Sarah El HAÏRY pour avoir impulsé puis suivi les propositions de la réflexion collective,

Merci à la députée Cathy RACON-BOUZON d'en avoir porté la dimension politique au travers cette proposition de loi,

Merci surtout à vous parlementaires, député(e)s et sénateur(ric)e(s), d'écouter les femmes et les hommes, les organisations publiques & privés et les territoires qui agissent chaque jour pour « jouer collectif » au service de l'intérêt général. L'enjeu est non seulement de sortir de la crise, mais plus structurellement encore de réussir les transformations de l'Agenda 2030.

Cette proposition de loi est une véritable (Re)Connaissance pour l'engagements de ceux qui sont au plus près des personnes et des territoires les plus fragiles. Merci pour eux, et pour tous ceux qui se battent à leur côté pour (re)donner Confiance dans notre Avenir, et plus encore pour co-construire le bien commun qui transforme les défis d'aujourd'hui en opportunité pour demain !

Verbatim

« La proposition de loi sur l'expérimentation d'un « droit d'alliance » est une avancée majeure pour le « jouer collectif » en France. Mesure phare de la « feuille de route » ministérielle pour accélérer les alliances stratégiques d'intérêt général entre associations, entreprises et collectivités, elle va lever les freins juridiques de « l'ODD 17 en pratique » qui ont été qualifiés, illustrés, mesurés et outillés. C'est une véritable (Re)Connaissance pour les « pionniers » de la co-construction, un levier d'action pour les 350 « catalyseurs territoriaux » et un symbole de notre capacité collective à relever nos défis communs en cette période où nous devons faire le pari de la Confiance ! »